

Habilitation électrique – Electricien Basse Tension



BR : Chargé d'intervention

Opérations effectuées :

Effectuer des opérations de maintenance, de remise en état de fonctionnement

- Dépannage d'une machine, d'un équipement, d'une installation
- Contrôle de fonctionnement, réglage, mesurage

B1 (V) : Electricien exécutant

B2 (V) : Chargé de travaux

BE ESSAI : Chargé d'opération spécifique

Opérations effectuées :

Réaliser des travaux d'ordre électrique

- B1 – Ne peut travailler seul, applique les instructions reçues : câblage, raccordement, mesurage, essais, vérification, manœuvre
- B2 – Prépare, analyse, surveille l'exécution des travaux tout en y participant. Consulte les plans, détermine le mode d'action, désigne les exécutants
- B2 – Essais – Assure les essais afin de vérifier le bon fonctionnement d'une installation, la réceptionne.
- Branchement / débranchement d'équipements amovibles
- Mise à l'arrêt d'un transformateur HT/BT
- Manœuvres de consignation de cellule HTA (< à 50 000 KV) sous les ordres d'un HC

BC : Chargé de consignation

Opérations effectuées :

Réaliser des consignations électriques ou mises hors tension

- Mise en sécurité d'une installation
- Condamnation d'organes de séparation électrique
- Mise à la terre et en court circuit
- Déconsignation des installations, gestion des accès

Durée : Formation initiale 3 jours – Formation recyclage 1,5 jour

Lieu : Dans les locaux de l'AFC

Sanction : Avis d'habilitation

Période : Initiale : 12, 13 et 14 décembre (3 jours) – Recyclage : 6 et 7 décembre (1,5 jour)

Coût : Formation initiale : 1140 €/personne - Formation recyclage : 570 €/personne
Tarifs de groupe à partir de 8 personnes (nous consulter)

Symboles d'habilitation



Complété le cas échéant d'un second indice :

- **V** : Travail au voisinage de pièces nues sous tension
- **T** : Travail sous tension (TST)
- **N** : Travaux de Nettoyage Sous Tension (NST)
- **X** : Opérations 'spéciales' définies par une instruction de sécurité.

La première lettre majuscule

indique le domaine de tension des ouvrages sur lesquels le titulaire de l'habilitation peut travailler ou intervenir :

B : installation BT (*Basse Tension*), ou en TBT (*Très Basse Tension*)

H : installation HT (*Haute Tension*)

Suivi d'un second caractère

qui précise la nature des opérations que le titulaire peut réaliser :

- **0** : Travaux d'ordre non électrique
- **1** : Travaux d'ordre électrique
- **2** : Chargé de travaux d'ordre électrique
- **C** : Chargé de consignation
- **R** : Chargé d'interventions générales (*uniquement en BT*)
- **S** : Chargé d'interventions élémentaires (*uniquement en BT*)
- **P** : Opérations sur installations photovoltaïques
- **E** : Opérations spécifiques de 4 natures : Essais* / Vérification / Mesurage / Manœuvre

**L'attribut "Essai" peut également être associé aux habilitations B2V ou H2V.*

- L'habilitation **B** n'entraîne pas l'habilitation **H** et réciproquement.
- L'habilitation **BR** inclut l'habilitation **BS**.
- Une habilitation d'indice numérique (1 ou 2) entraîne l'attribution des habilitations d'indice inférieur, exclusivement pour les opérations sur les ouvrages du même domaine de tension pour une même nature d'opérations.
- Le titulaire d'une habilitation **BR** peut remplir les fonctions du chargé de consignation pour son propre compte et celui de l'exécutant qu'il dirige lors d'une intervention.
- Une habilitation **BC** ou **HC** n'entraîne pas l'attribution des autres types d'habilitation (**B1**, **B2**, **BR**, **H1**, **H2**).
- Une même personne peut cumuler des habilitations de symboles différents.
- Des habilitations spéciales '**X**' peuvent être délivrées pour des besoins particuliers. Elles doivent alors définir sans ambiguïté le domaine de tension ainsi que la nature et les limites des opérations auxquelles elles s'appliquent.



Depuis 2012 - Norme NF C 18-510

De nouveaux titres d'habilitation apparaissent ou disparaissent :

- **B0** Voisinage disparaît - B0 est conservé

Apparaissent :

- **BS** - Chargé d'interventions élémentaires, dédié aux opérations de remplacement et raccordement (à l'identique)
- **BP** - Installations photovoltaïque
- **BE/HE** - Essais / Mesurage / Manœuvre / Vérification